

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la

Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
Gérard MANDVILLE
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

N° 273

SEPTEMBRE

1989

BSRS

Après le simulacre de négociations
du 1er semestre, le relevé de conclusions
du M.R.T. n'appelle qu'une seule réponse :

action le 12 octobre!

**FAIRE S'EXPRIMER
LES REVENDICATIONS
DES PERSONNELS.**

Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Chercheurs
du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA

Tous dans l'action le 12 octobre
Faire signer les pétitions : OBJECTIF 5000.

SOMMAIRE

PAGES 2-3	TOUS DANS L'ACTION LE 12 OCTOBRE !
PAGES 4-5-6	LES ELECTIONS AUX C.A.P. DU CNRS DU 7 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 1989.
PAGE 6	LE MEMENTO EST SORTI... PASSEZ VOS COMMANDES. P.A.C. OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DE VOS COTISATIONS.
PAGES 7-8	JOURNEE D'ETUDES DU SNTRS-CGT SUR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE : 19 OCTOBRE.

Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Chercheurs
du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA

Tous dans l'action le 12 octobre!

SIGNER ET FAIRE SIGNER LES PETITIONS POUR LA REVALORISATION
DES METIERS DE LA RECHERCHE ET POUR LA RETRAITE.

LES DISCUSSIONS AU MINISTERE

Après plusieurs séances de discussions entre le M.R.T. et les syndicats, le Ministère a proposé un relevé de conclusions. Celui-ci, à quelques détails près, n'est que la reproduction de ce que le gouvernement avait d'entrée de jeu affiché. Il tente ainsi d'intégrer les organisations syndicales à la mise en oeuvre de sa politique.

Il faut le dire : il n'y a pas eu négociation.

Le premier Ministre s'est même permis de menacer : "si vous ne signez pas, il est des mesures que nous avons proposées qui ne seront pas mises en oeuvre...".

Le refus du gouvernement de négocier véritablement les revendications des personnels (notamment pour les ITA), le danger de certaines propositions, le chantage auquel il s'est livré, ont conduit la FERC-CGT et ses syndicats à refuser de signer le relevé de conclusions.

A l'exception du SNPCEN-FEN et de FO, tous les autres, fédérations ou syndicats, ont signé : nous le regrettons.

DES MESURES LIMITEES

Les transformations d'emploi. Pour les Chercheurs des mesures non négligeables seraient mises en oeuvre, notamment pour les passages CR2-CR1 et DR2-DR1. Elles restent cependant insuffisantes.

Pour les I.T.A., 1000 changements de corps, seulement, seraient prévus en 1990 pour tous les EPST, alors que 8000 ITA sont sous-classés. De plus, contrairement à certaines informations, aucun engagement ferme n'est pris pour les années suivantes.

Les créations d'emplois : Aucun chiffre n'a été cité, le Ministère espère seulement "faire aussi bien qu'en 89". Nous avions dénoncé à l'époque déjà l'insuffisance de créations de postes, notamment pour les ITA.

Les carrières : Hormis pour certains CR2 et CR1 qui bénéficieraient d'une légère amélioration indiciaire (peu de gens seraient concernés), pour tous les autres personnels, Chercheurs et ITA, les rémunérations vont continuer d'être aussi peu motivantes.

Les primes. Présentées par le M.R.T. comme une mesure importante, la possible augmentation de 75% de primes de Chercheurs n'est qu'une mini-mesure. En effet, après cette "augmentation", la prime des CR2, par exemple, ne représenterait encore que 30% environ de celle des IR2.

Parmi les ITA, seuls les I.R. bénéficieraient d'une augmentation de traitement. Cela se ferait par le biais d'un crédit supplémentaire de prime. Aucune précision sur les modalités d'application n'a été donnée. Cette pratique qui se développe dans la Fonction Publique (résoudre un problème de rémunération par l'attribution de primes), recèle des dangers (individualisation, non prise en compte pour la retraite...).

Nous nous prononçons, quant à nous, pour l'attribution de points d'indices supplémentaires.

RETRAITE ET VALIDATION DES ANNEES DE NON-TITULAIRES

Dans le relevé de conclusions, aucune mesure n'est prévue pour la validation des années de non-titulaires. Bien que cette question ait été posée à chaque rencontre, le Ministère semblait redécouvrir à chaque fois le problème. Nous rappelons notre exigence d'aller vers la gratuité de cette validation, les personnels des EPST n'ayant pas eu le choix de la titularisation avant le 1er Janvier 84.

QUELQUES MESURES POSITIVES.

Certaines mesures (levée de la limite d'âge pour les concours internes, augmentation des possibilités d'avancement au choix pour les ITA, et quelques mesures tendant à assouplir les règles d'avancement notamment, sont positives. Mais elles ne prendront leur plein effet qu'avec un développement important de l'emploi.

DES MESURES INACCEPTABLES

Le recrutement par métiers et spécialités : Il porte en lui le risque de mise en cause du recrutement sur la base de niveaux de qualifications. Il rend possible le recrutement, selon les métiers, à des niveaux de corps différents, pour un même niveau de qualification.

L'institution d'une limite d'âge à l'entrée à CR2, la limitation à 3 candidatures en CRI, ainsi que l'augmentation de 20 à 33% de l'accès direct en CRI conjuguées avec le maintien de la référence obsolète à la thèse de 3ème cycle conduira à une élévation de l'âge d'entrée, contrairement à l'objectif affiché.

Une autre mesure inacceptable : Le Ministère veut exclure les organisations non signataires des discussions sur l'application du relevé de conclusions.

**Il faut satisfaire
les revendications des personnels.**

Il faut que s'ouvrent de véritables négociations dont le but devra être de répondre aux revendications des personnels : revaloriser la condition des Chercheurs et ITA, améliorer les rémunérations et les carrières, rendre les métiers de la recherche plus attractifs, donner les moyens suffisants pour le travail de recherche.

L'ACTION EST URGENTE

NOUS APPELONS DES MAINTENANT TOUS LES CHERCHEURS ET ITA A SIGNER LES PETITIONS DU SNTRS-CGT CONCERNANT LES RETRAITES ET LA REVALORISATION DES METIERS DE LA RECHERCHE.

**Nous les appelons à participer
nombreux à la journée d'action du
12 OCTOBRE à l'appel du SNTRS-CGT.**

Le SNTRS-CGT veut créer les conditions du rassemblement le plus large des ITA et Chercheurs. Il est prêt à le faire avec tous ceux qui le souhaitent. Nous nous sommes adressés en ce sens à tous les syndicats représentatifs du CNRS.

**RESTEZ VOUS-MEMES,
et syndiquez-vous!**



Syndiquez-vous CGT.

J'adhère au S.N.T.R.S.-CGT

NOM :

Prénom :

Laboratoire :

Adresse domicile :

A retourner au S.N.T.R.S.-C.G.T.

25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY - 69 07 60 13 -

ou à remettre à un militant du S.N.T.R.S.-C.G.T

Les élections aux Commissions Administratives Paritaires du C.N.R.S.

DU 7 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 1989.

CALENDRIER

- 1ER AU 30 SEPTEMBRE 89 : Consultation de la liste provisoire des agents inscrits (CNRS + AD).
- 11 OCTOBRE 89 : Liste définitive arrêtée par le D.G..
- 17 OCTOBRE 89 à 12 H : Dépôt des listes par les organisations syndicales.
- 7 AU 13 NOVEMBRE 89 : Envoi du matériel électoral aux électeurs.
- 12 DECEMBRE 89 : Dépouillement et proclamation des résultats

Les CAP détermineront la représentativité des syndicats du CNRS. Elles seront une occasion d'exprimer le rapport de forces au CNRS alors que gouvernement et direction se refusent toujours à satisfaire nos revendications. Votez SNTRS-CGT aura valeur de soutien à l'action de notre syndicat qui a refusé de signer le relevé de conclusions.

Cette représentativité servira de base pour la désignation des représentants au CTPC, des représentants dans toutes les autres instances (commission des mutations, commission d'action sociale, commission Formation Permanente, Comité d'Hygiène et de Sécurité notamment), et pour la répartition des moyens pour l'action syndicale (décharges de service, autorisations d'absence, locaux syndicaux...).

ROLE DES C.A.P.

Leurs compétences sont nombreuses notamment :

1) Consultation obligatoire par l'administration

- . les propositions de titularisation ou de refus de titularisation,
- . les mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts de service dans le cas où le conjoint d'un fonctionnaire exerce à titre professionnel une activité privée lucrative,
- . l'établissement des tableaux d'avancement de grade,
- . les avancements d'échelon accélérés ou retardés,
- . l'insuffisance professionnelle, la discipline (même à l'égard des fonctionnaires retraités),
- . le détachement d'office (C.A.P. d'origine et C.A.P. du corps d'accueil),
- . le détachement à la demande du fonctionnaire (C.A.P. du corps d'accueil),
- . l'intégration dans le corps d'accueil à l'expiration d'un détachement (C.A.P. du corps d'accueil),
- . la mise en disponibilité à la demande d'un fonctionnaire (sauf s'il s'agit d'un détachement de droit),
- . le licenciement d'un fonctionnaire en disponibilité qui refuse le poste qui lui est assigné lors de sa réintégration,
- . les mutations lorsqu'elles entraînent un changement de résidence ou une modification de la situation de l'intéressé,
- . le refus du bénéficiaire du congé d'éducation syndicale, si les nécessités du service s'y opposent.

2) Saisine de la C.A.P. par un agent en cas de :

- . refus d'autorisation d'accomplir un service à temps partiel,
- . litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel,
- . refus d'autorisation d'absence pour suivre une préparation à un concours ou une action de formation continue,
- . demande de révision de la notation,
- . demande de consultation du Conseil Supérieur de la Fonction Publique lorsque l'administration s'oppose pendant deux années successives à l'inscription à un tableau d'avancement d'un agent qui a fait l'objet d'une proposition de la C.A.P. pendant ces deux années,
- . refus par l'autorité compétente d'accepter une démission.

3) Consultation par le Président de la C.A.P. ou à la demande de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel

- . sur toute question d'ordre individuel concernant le personnel.

COMPOSITION DES C.A.P. I.T.A.

il y aura 12 C.A.P. dans lesquelles les élus du personnel seront au nombre de :

<u>C.A.P. des I.R.</u>	H. cl	2 titulaires	2 suppléants
	1e cl	2	2
	2e cl	2	2
<u>C.A.P. des I.E.</u>	1e cl	2 titulaires	2 suppléants
	2e cl	2	2
<u>C.A.P. des A.I.</u>		2 titulaires	2 suppléants
<u>C.A.P. des T.</u>	1e cl	2 titulaires	2 suppléants
	2e cl	2	2
	3e cl	2	2
<u>C.A.P. des A.J.T.</u>	1e cl	2 titulaires	2 suppléants
	2e cl	2	2
<u>C.A.P. des A.G.T.</u>	1e cl	2 titulaires	2 suppléants
	2e cl	2	2
<u>C.A.P. des C.A.R.</u>		1 titulaire	1 suppléant
<u>C.A.P. des A.A.R.</u>	Ppal	1 titulaire	1 suppléant
	1e cl	1	1
	2e cl	2	2
<u>C.A.P. des S.A.R.</u>	1e cl	2 titulaires	2 suppléants
	2e cl	2	2
	3e cl	2	2
<u>C.A.P. des A.J.A.</u>	1e cl	2 titulaires	2 suppléants
	2e cl	2	2
<u>C.A.P. des A.G.A.</u>	1e cl	1 titulaire	1 suppléant
	2e cl	2	2
<u>C.A.P. Chargés de Mission</u>		2 titulaires	2 suppléants

ELECTIONS

Elles ont lieu par corps. La liste de chaque corps devra comporter autant de candidats que de postes à pourvoir (titulaires et suppléants) pour chaque classe constituée.

Les candidats devront être issus de la classe concernée.

Tous les électeurs du corps votent pour toute la liste.

CELA IMPOSE DE TROUVER 96 CANDIDATS.

Nous appelons les camarades qui sont prêts à se consacrer à ce type d'activité à se porter candidats (utiliser le formulaire, ci-joint).

Le Syndicat établira, à partir des candidatures qui lui seront parvenues, les listes des candidats pour chaque C.A.P.

CALENDRIER CHANGEMENT DE GRADE AU CHOIX 88-89

DEBUT JUILLET 89... Lancement de la procédure auprès des Administrations Déléguées.
 SEPTEMBRE 89... Etablissement des propositions par les laboratoires.
 5 OCTOBRE 89 AU... Vérification des propositions par les Administrations Déléguées
 24 NOVEMBRE 89 et classement régional intersectoriel.
 24 NOVEMBRE FIN... Préparation des dossiers et des listes pour les CAP par le Service
 JANVIER 90 des Carrières.
 1ère QUINZAINE... Avis des Directions Scientifiques. Consultation des dossiers par les
 FEVRIER 90 Membres des CAP.
 MI-FEVRIER... Tenue des Commissions Administratives Paritaires.
 MI-MARS 90.

POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE AU CHOIX 88-89

GRADES	POSSIBILITES	POSSIBILITES	TOTAL
	88	89	
IR1	143	64	207
IE1	222	4	226
T1	15	13	28
T2	299	96	395
AJT1	149		146
AGT1	71	2	73
AARP	2	3	5
SAR1	8	4	12
SAR2	87	32	119
AJAL	139		139
AGAL	3		3

POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE PAR SELECTION PROFESSIONNELLE 88-89.

GRADES	POSSIBILITES	POSSIBILITES	TOTAL
	88	89	
IRO	32	1	33
T1	128	81	209
AARP	10	15	25
SAR1	48	23	71

**DANS LE DEROULEMENT
DE LA CAMPAGNE ELECTORALE**

Pour toute réclamation,
s'adresser par courrier auprès de

M. François GAUMONT, poste 387
CNRS
15, quai Anatole France
75700 PARIS

C.A.P.

➔
A RETOURNER
IMPERATIVEMENT
AVANT LE 13 OCTOBRE 89
AU SIEGE DU SYNDICAT.

*Le Memento
est en vente,
Passez vos
Commandes*

PAIEMENT A LA COMMANDE.
PRIX adhérents : 50 F
SNTRS-CGT
PRIX public : 75 F

*TOUJOURS CE QUE VOUS CHERCHEZ
A SAVOIR SUR LE STATUT, LES CARRIÈRES, LA
RETRAITE... ET QUE VOUS NE SAVEZ PAS
OU TROUVER...!*

*EST
DANS LE MEMENTO
DU
SNTRS-CGT*

ELECTIONS
DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
AUX
COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES -1989-

Proposition de candidature
=====

NOM : Prénom : Age :

Profession : /Corps: Classe:..... /

Laboratoire ou service :

Adresse (personnelle ou professionnelle)

..... Tél :

Section syndicale : _____

AVIS DE LA SECTION SYNDICALE :

Memento

D'ores et déjà plus de 500 mementos ont déjà été payés et livrés sur les 1000 disponibles... Il n'y en aura pas pour tout le monde, qu'on se le dise !

Nous invitons les sections à faire connaître sans attendre leur commande, en faisant parvenir au siège du syndicat un chèque correspondant au nombre commandé (50 F l'exemplaire).

Le port est gratuit... en fait à la charge de la trésorerie nationale, c'est pourquoi il est vivement recommandé de grouper les commandes des sections dans la mesure du possible, au niveau régional. Le prix de vente suggéré pour les non-syndiqués est de 75 F, la différence restant à la section.

P.A.C.

AUX ADHERENTS AYANT OPTÉ POUR LE P.A.C. DONT LES COTISATIONS
N'AVAIENT PAS ÉTÉ MODIFIÉES EN 89 PAR LEUR SECTION.

Nous avons procédé en Août et Septembre au réajustement des prélèvements des cotisations des adhérents ayant opté pour le PAC, application de la grille de cotisations 89 (=88+1%) sur la base des grades et indices figurant sur les cartes 89. Ces réajustements seront effectifs sur les prélèvements d'octobre.

Nous invitons les adhérents n'ayant pas encore opté pour le Prélèvement Automatique des cotisations à le faire sans attendre. Le PAC ce sont des prélèvements minimes tous les mois, des rentrées régulières pour le syndicat et donc plus de moyens pour la défense des syndiqués.

JOURNÉE D'ÉTUDES DU SNTRS-CGT
SUR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

19 OCTOBRE 1989

La direction du CNRS poursuit une démarche stratégique qui, de réformes de structures en adaptation, transforme le CNRS. De l'absence de concertation de la direction précédente, on est passé à la discussion pour intégrer les syndicats à la mise en oeuvre d'objectifs qui, eux, ne sont jamais discutés. Par exemple, le Comité National se transforme en commissions d'experts pour l'application d'une politique décidée ailleurs.

Dans le même temps le CNRS subit les évolutions de son environnement, le nécessaire développement de la formation en liaison avec la recherche, et les effets de la politique gouvernementale : stagnation des moyens de la recherche publique, augmentation des aides publiques à la recherche industrielle, poids croissant de la recherche militaire.

Ceci dans un contexte d'accroissement du poids des politiques européennes et régionales.

On en perçoit les conséquences :

- dans l'évolution de la structuration des laboratoires au CNRS (association, désassociation, concentration des moyens sur quelques laboratoires, réseau...),
- dans les rapports de travail ITA/Chercheurs/3ème cycle,
- dans l'accroissement des moyens contractuels.

C'est la vie quotidienne des personnels. Au delà de la description ou de l'anecdote :

- Quelles conséquences concrètes cela a dans la vie des laboratoires ?
- Quels effets à terme cela peut-il entraîner ?
- Comment peser dans ces évolutions pour satisfaire les revendications des personnels, répondre à la demande sociale, transformer la société.

Afin d'aborder toutes ces questions, mieux comprendre ce qui se passe dans sa discipline à la lumière du vécu des autres, se doter des moyens d'une prise de conscience collective et renforcer notre démarche revendicative, **NOUS ORGANISONS UNE JOURNÉE DE POLITIQUE SCIENTIFIQUE LE 19 OCTOBRE**, (ouverte aux membres du C.S.N. et aux élus au Comité national).

Pour préparer cette journée, il est demandé aux bureaux de sections d'aider à faire une photographie, même incomplète, de l'état des formations de recherche et de l'emploi.

En effet, ces deux dernières années une importante transformation s'est engagée, de façon inégale selon les secteurs, sans publicité, qui touche les structures des formations (destruction, suppressions de formations, mise en place de SDI, etc...).

De plus le syndicat a besoin de savoir, au-delà des généralités, le plus possible de choses sur les contrats, leur nature, la part qu'ils occupent dans le financement des recherches, etc...

Enfin, le développement de l'emploi précaire touche aussi la recherche publique : un inventaire aussi précis que possible des types de personnels employés dans les formations est absolument indispensable pour aider à établir les revendications en matière de postes. L'utilisation des thésards, boursiers, etc... en lieu et place d'ingénieurs ou de techniciens permanents qui n'existent pas, ou plus, dans les équipes, devrait être également établie.

Nous souhaitons que chaque section ou sous section s'attache à remplir le questionnaire pour un ou deux laboratoires qu'elle estime représentatif de leur secteur, en donnant les évolutions et les tendances.

